COMMUNE DE NIVILLAC
Arrondissement de Vannes

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-et-un,
Le vingt septembre,
Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie
Sous la présidence de Monsieur Alain GUIHARD, Maire
Date de convocation du conseil municipal : mardi 14 septembre 2021
Conseillers en exercice : 27 - Conseillers présents : 24 - Votants : 25

PRESENTS : Mme ADVENARD Annick – Mme ALIX Sigrid - Mme BAHOLET Stéphanie - M. BLINO Jérôme – Mme BRÛLÉ Karine – M. BUESSLER-MUELA Patrick – M. CHATAL Jean-Paul – M. DAVID Gérard – M. DAVID Guy – Mme DENIGOT Béatrice – Mme DESMOTS Isabelle – M. FREOUR Jean-Claude – M. GOMBAUD Jean-Paul - Mme GRUEL Nathalie – M. GUIHARD Alain –Mme HERVOCHE Josiane – M. LOGODIN Xavier – M. LORJOUX Laurent – M. PÉDRON André – Mme PHILIPPE Jocelyne – M. RENARD Patrice – M. ROZÉ Eric – M. SEIGNARD André – Mme TIMMERMAN Nathalie

ABSENTES EXCUSÉES : Mme BERNARD Alexandra - Mme COIDIC Christine

POUVOIR : Mme COIDIC Christine à M. CHATAL Jean-Paul

Secrétaire de séance : Mme BAHOLET Stéphanie (à l'unanimité)

ADMINISTRATION GENERALE

1- **Démission d'une conseillère municipale, d'un conseiller municipal et installation d'un conseiller municipal :** le conseil municipal a pris acte de la démission de Madame Carole PETIT-IMBERT et de l'installation de Monsieur Xavier LOGODIN, suivant immédiat sur la liste « Tous pour Nivillac », en qualité de conseiller municipal. Monsieur le Maire a aussi annoncé qu'il venait de recevoir la lettre de démission de Monsieur Jérôme SEIGNARD.

RAPPORTS

2- **STGS – Rapport sur l'exploitation du service d'assainissement collectif – Année 2020 : présenté par Monsieur Daniel SYLVESTRE, Responsable de l'Agence Bretagne Vendée de STGS** : le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé ce rapport.

3- **EAU DU MORBIHAN - Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable – Année 2020 :** le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé ce rapport.

FINANCES

4- **Renouvellement de la convention avec la clinique vétérinaire Ar Gwilen de Nivillac pour la prise en charge des animaux errants :** le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de renouveler ladite convention.

5- **Taxe foncière sur les propriétés bâties – Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation :** le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et

conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation, à 40 % de la base imposable (uniquement pour les immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés).

URBANISME

6- **GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION (GMVA) - Convention pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols - Avenant n° 1 :** l'assemblée, à l'unanimité, a décidé d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant n°1 et a inscrit cette dépense au budget.

ENFANCE JEUNESSE

7- **Règlements intérieurs – Service restauration scolaire – Ecole publique Andrée CHEDID et Ecole privée Saint–Louis :** le conseil municipal, à l'unanimité, a adopté ces règlements intérieurs.

8- **Règlement intérieur – Accueil Périscolaire (APS) – Ecole publique Andrée CHEDID :** le conseil municipal, à l'unanimité, a adopté ce règlement intérieur.

9- **Acquisition d'une structure de jeux aux abords du skate-parc :** l'assemblée, à l'unanimité, a approuvé l'acquisition de ce nouvel équipement pour un montant de 26 816.40 € TTC.

INTERCOMMUNALITÉ

10- **LA ROCHE BERNARD / NIVILLAC / ST DOLAY – Service d'inclusion numérique pluri-communal « Sud Vilaine » - Convention de mutualisation :** l'assemblée, à l'unanimité, a approuvé la signature de cette convention avec les communes de ST-DOLAY et LA ROCHE-BERNARD.

11- **ARC SUD BRETAGNE – Modifications statutaires : intégration de la prise de compétence LOM et mise en conformité avec la loi engagement et proximité :** le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé les modifications statutaires.

12- **ARC SUD BRETAGNE – Convention relative au financement du programme culturel destiné à la jeunesse « Entre cour et jardin » :** le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le renouvellement de ladite convention « Entre cour et jardin ».

INFORMATIONS MUNICIPALES

13- **Comptes rendus des commissions** : les comptes rendus des commissions Travaux, Urbanisme/Environnement et Enfance Jeunesse/Affaires Scolaires, ont été communiqués au conseil municipal et ont fait l'objet de plusieurs questionnements qui ont été pris en compte par les élus concernés.

14- **Situation sanitaire (COVID 19) – Protocole des salles communales :** une mise à jour du protocole sanitaire, en fonction des directives gouvernementales, a été faite cet été (Obligation du pass-sanitaire notamment).

15- **Evolution du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)** : la commune va percevoir la somme de 88 688 € au titre du FPIC.

16- **Changement de trésorerie au 1er septembre 2021 :** l'assemblée a pris acte du changement de trésorerie. Depuis la fermeture du centre des finances publiques de La Roche Bernard, le 1er septembre, la commune dépend d'Auray.

17- **Calendrier électoral 2022 :** le conseil municipal a pris acte des dates des prochaines élections : les dimanches 10 et 24 avril 2022 pour les élections présidentielles et les dimanches 11 et 18 juin 2022 pour les élections législatives.

18- **Planning des instances à venir :** la communication des instances du second semestre 2021 a bien été transmise avec les plis de ce conseil municipal, par voie postale.

Prochaine réunion du conseil municipal : lundi 18 octobre 2021 à 20H00 en mairie

Rédigé à NIVILLAC, le 28 septembre 2021
Le Maire,
Alain GUIHARD,